



Oneg Chabat n° 223

« le Délice du Chabat »

Chabat – la Foi

Par Rav Leib Mintsberg - Ben Meleh ' page 15

Selon certains Maîtres le point central et le niveau suprême du Chabat qui dépasse tous les commandements de la Tora est en cela où Chabat est le fondement de la Tora et de la Foi. Chabat témoigne de la création du monde, et pointe du doigt que D'IEU en est le créateur – celui qui profane le Chabat renie tout ceci. Ainsi écrit le Michna Béroura : Chabat est la base de la Foi qui indique que le monde n'a pas toujours existé, D'IEU a créé le monde et en est donc le maître, nous sommes de ce fait ses serviteurs et nous devons Le servir et de réaliser Sa volonté de tout notre corps notre âme et nos biens, car tout est à Lui.

C'est ainsi qu'écrit le Ramban : D'IEU nous a ordonné de porter un signe permanent afin de faire savoir qu'IL a tout créé, c'est la mitsva du Chabat qui rappelle l'œuvre de Béréchit, ainsi nous reconnaissons chaque instant que le monde a un créateur.

Le H'inouh' écrit : le sens de la mitsva du Chabat est que nous soyons disponibles de nos affaires en l'honneur du jour, afin de fixer en notre cœur la création du monde par le créateur, c'est la corde qui nous tire vers les fondements de la Foi, car, lorsque les hommes arrêteront tous de travailler, et qu'on leur demandera quel est le sens de cet arrêt ? On répondra que c'est en six jours que D'IEU a créé le monde, ainsi chacun se renforcera de la foi authentique.

La source de leurs propos se trouve dans la Méh'ilta où nos Sages enseignent : tout celui qui garde le Chabat témoigne de

celui qui a dit que le monde soit, qu'IL créa son monde en six jours et s'arrêta le Chabat, comme dit le verset "vous êtes mes témoins, et Je suis D'IEU".

Chabat – voyage vers l'au-delà

Par Rav H'aïm Cohen

Talelei H'aïm Chémot page 415

Avant d'ordonner les Enfants d'Israël de bâtir le sanctuaire, Moché les met en garde de respecter le Chabat. Ce commandement vient précisément réparer la faute du veau d'or ! Par cette faute ils ont tenté de séparer ce monde-ci du monde supérieur. La réparation se joue dans le rapport à garder entre les six jours de la création et celui du Chabat. Le repos du Chabat c'est l'arrêt de travail du monde matériel pour s'introduire dans le monde supérieur. Chabat est tel le olam haba. D'un côté la Tora nous ordonne de ne pas travailler le jour de Chabat et nous ordonne cependant de travailler les six jours de la semaine. Le travail de la semaine a pour but d'améliorer le monde matériel, extérieur. La faute de Adam a entraîné que le travail voile la présence divine, par le travail l'homme s'investi et se met en avant et cela lui donne l'impression qu'il est lui-même la source de sa bénédiction et de sa réussite. L'homme a par cela tendance à ressentir qu'il domine ce monde, de ce fait il en arrive à oublier le créateur. L'homme risque également de penser que le travail, la réussite matérielle, est le but de la vie et par conséquent d'oublier la lumière divine, l'éclat de son âme, la sainteté de la Tora et ses commandements, et de s'oublier dans son activité matérielle. Cette chute est la conséquence de la faute du veau d'or. Là l'homme tourne autour de la vie matérielle sans s'ouvrir vers ce qu'il y a au-delà de ce monde-ci. Le remède à ce danger est le Chabat. Le Chabat relie l'homme vers les ondes spirituelles et supérieures, vers une vie plus profonde. L'arrêt de l'activité et de la pensée des choses matérielles introduit dans la profondeur de son être la sainteté de la spiritualité, la considération de la vie éternelle et supérieure. Chabat ouvre la voie de la lumière, de la source et de la racine de la vie. Chabat est de ce fait la réparation de la faute du veau d'or, cette faute qui exprime l'attachement de l'homme uniquement à ce qui est matière et le plonge dans l'oubli du suprême.

et s'arrêta le Chabat, comme dit le verset

Dés lors nous comprenons la gravité de profaner le Chabat et qu'une telle profanation est assimilable à l'idolâtrie (H'olin 5A). Et également : tout celui qui garde le Chabat selon la Halah'a même s'il venait à commettre l'idolâtrie il en sera pardonné (Chabat 118B). Respecter le Chabat c'est témoigner du créateur, profaner Chabat c'est renier le créateur.

Habits de Chabat et Kidouch

Celui qui n'a pas suffisamment d'argent – doit-il préférer l'achat du vin pour le kidouch ou l'achat d'une chemise pour Chabat ?

Rav H'aïm Melin rapporte au nom de Rav Yitsh'ak Zilberstein : selon Rav Nissim Karelits il devra acheter le vêtement car la consommation ne dure qu'un instant alors que le vêtement il le portera tout le Chabat, d'autant plus que le kidouch il pourra le réciter sur le pain de Chabat.

Rav Rabinovitch (Pardess Yossef Chabat page 109) : Au traité Yoma 23B les Sages nous enseignent : les vêtements avec lesquels le serviteur a cuisiné un plat pour son maître ne peuvent pas être utilisés lorsque le serviteur sert son maître. Au traité Chabat 114B le Talmud enseigne, suite à cette règle, que les vêtements de Chabat doivent être différents de ceux de la semaine. Les maîtres expliquent que l'activité de la semaine se nomme "cuisiner pour son maître" par rapport au Chabat qui s'appelle "servir le maître". De cela il sort le raisonnement suivant, dit le Ben Ich H'aï : pour les vêtements de Chabat il nous faut en avoir des différents de la semaine se basant sur cette règle qui est inscrite dans la Tora, alors que le kidouch n'est seulement une loi imposée par les sages de la Tora orale, donc le vêtement de Chabat est supérieur au kidouch. Qui plus est, rajoute le Ben Ich H'aï, concernant les vêtements de Chabat le Talmud rapporte encore un verset de la prophétie de Yéchaya qui dit à propos du Chabat "véh'ibadto – tu l'honoreras", donc pour les habits de Chabat nous avons deux sources ce qui leur donne une préférence sur le kidouch.

Selon Rav A.T. Cohen : on préférera le vin du kidouch plutôt que la chemise de Chabat, car le vin est une obligation supérieure aux habits de Chabat.

A propos des habits de Chabat le Choulh'an Arouh' O'H 262-2 écrit : on s'efforcera d'avoir de beaux vêtements pour Chabat. Le Michna Béroura explique : les vêtements de Chabat doivent être différents de ceux de la semaine, il convient que même la chemise de Chabat soit différente de celle de la semaine, celui qui peut aura également un Talit spécial pour Chabat. Le Chla dit que celui qui porte des vêtements réservés pour le Chabat ainsi dans le monde à venir – le Chabat de l'éternité, il aura des vêtements spéciaux. Rav Tsadok Hacoheh rajoute une idée merveilleuse : celui qui porte de beaux vêtements pour Chabat prouve qu'il respecte le Chabat, c'est-à-dire la sainteté du Chabat qui est en lui ! (Il semblerait qu'il se trouve une idée commune entre les vêtements que nous portons et l'activité en vigueur, porter des beaux vêtements pour Chabat, quand bien même les vêtements ne sont que la partie extérieure de l'être, ils sont révélateurs de l'estime qu'on porte pour la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le vêtement est le reflet du respect de ce que nous faisons, en l'occurrence du Chabat).

Horaires Chabat Kodech Nice

Parachat Chékalim

Vendredi 17 février – 26 chvat

Entrée de Chabat 17h45

****pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer****

Samedi 18 février – 27 chvat

Réciter le Chémâ avant 9h33

Sortie de Chabat 18h47

Rabénou Tam 19h08

Roch H'odech Adar Mardi 21 et mercredi 22 février

Oneg Chabat dédié

à la mémoire des victimes de la terreur

Kassé Hachem

que par le mérite du Chabat,

le peuple d'Israël ne connaisse plus

de drames, guerres, terreurs

Yéchiva Torat H'aïm CEJ – Nice

www.cejnice.com /yeshiva zoom /youtube

pour élargir le sourire...